

LE PROCESSUS D'EXCLUSION PAYSANNE : L'EXEMPLE DE L'ACCAPAREMENT DES TERRES

par Hubert Cochet¹

Cette deuxième intervention traitera des processus en cours d'accaparement de terre et de leurs possibles conséquences en matière de création ou suppression d'emplois agricoles.

On rappellera dans un premier temps les mécanismes qui ont conduit à l'éviction massive d'actifs agricoles dans le monde et à la paupérisation d'un grand nombre des actifs restants. Si la diminution de l'emploi agricole dans les pays qui ont connu la révolution agricole contemporaine (Europe de l'Ouest, Amérique du Nord essentiellement) traduit une substitution capital/travail à l'origine de spectaculaires gains de productivité, l'expulsion de millions de bras du secteur agricole dans les pays en voie de développement et la paupérisation d'un très grand nombre d'actifs agricoles relèvent d'autres phénomènes, traduisant le blocage de l'investissement et la crise profonde que connaissent ces agricultures.

Les fortes pressions commerciales qui s'exercent aujourd'hui sur le foncier agricole dans le monde, si elles ne sont pas en soi une nouveauté comme le rappellera H. Cochet, sont l'occasion de remettre au centre du débat la question de l'emploi agricole. La montée des prix des produits alimentaires en 2008 a provoqué un *rush* vers des terres mal protégées, souvent arbitrairement cédées par des pouvoirs politiques « indéliçats ». Certains pays, inquiets de ne pouvoir atteindre par eux-mêmes une sécurité alimentaire, ou, plus simplement, des acteurs économiques ou financiers, prêts à spéculer sur le foncier et les matières premières agricoles, ont engagé des opérations de récupération de dizaines ou de centaines de milliers d'hectares sans souci de l'existence de producteurs agricoles et d'exploitations paysannes.

Pour les promoteurs de ces projets, cette injection salutaire de capital dans l'agriculture des pays en développement serait un puissant levier de création d'emploi directs en agriculture et de revenus (salaires, loyers payés aux ayants droits) et, par là, à la base d'un processus « gagnant-gagnant ». D'autres en revanche dénoncent le potentiel destructeur de ce type d'investissements, notamment au travers des processus d'exclusion qu'ils pourraient porter.

Il s'agira alors de questionner les conséquences possibles de ce type d'investissement sur l'emploi et les revenus des populations rurales. Dans la mesure où ces projets consistent le plus souvent à mettre en place des unités de production de grande dimension, dotés de matériel puissant (mais faisant aussi appel à une abondante force de travail manuelle dans certains systèmes de production ou opérations culturales) et souvent spécialisées, en lieu et place d'exploitations agricoles petites ou moyennes présentant d'autres caractéristiques, le débat, déjà ancien, sur l'efficacité comparée des différents types d'agriculture (notamment agriculture familiale/agriculture de firme) revient sur le devant de la scène, bien au-delà de la question des accaparements fonciers *sensu stricto*.

Quelles seraient, dès lors, les pistes à explorer et les conditions à réunir pour que les nécessaires accroissements de production et de productivité à venir dans le secteur agricole ne se traduisent pas par une baisse drastique de l'emploi agricole dépassant les capacités d'absorption des autres secteurs de l'économie, et un accroissement consécutif du chômage ?

¹ Professeur d'agriculture comparée AgroParisTech